ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conge de representation

Question écrite n° 44394

Texte de la question

M. Jean-Charles Cavaille appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le fait que les representants des associations de protection de l'environnement au conseil departemental d'hygiene ne beneficient pas encore de conge de representation. En effet, dans sa reponse a la question no 35984 publiee au JO no 21 du 20 mai dernier, M. le ministre du travail et des affaires sociales precisait que la liste des instances ouvrant droit a ce conge annexee a l'arrete du 15 avril 1994 devrait etre prochainement mise a jour, afin d'y integrer les conseils departementaux d'hygiene, conformement a l'article R. 225-21 du code du travail. Il lui demande donc si l'arrete conjoint du ministre du travail et des affaires sociales et du ministre delegue au budget sur cette question a ete publie. Dans la negative, il souhaite savoir dans quel delai sa publication est susceptible d'intervenir.

Texte de la réponse

Le conge de representation prevu a l'article L. 225-8 du code du travail, d'une duree maximale de neuf jours ouvrables par an, est ouvert aux salaries designes comme representants de l'association ou de la mutuelle dont ils sont membres pour sieger dans une instance, consultative ou non, instituee aupres d'une autorite de l'Etat a l'echelon national, regional ou departemental. La liste des instances relevant du ministre charge de la sante est annexee a l'arrete du 19 avril 1994, publie au Journal officiel du 8 juin 1994. Cette liste ne comprend pas le conseil departemental d'hygiene. Or, cette instance, prevue par l'article L. 776 du code de la sante publique et placee aupres du prefet de departement, releve bien du champ d'application de l'article L. 225-8 du code du travail. Un arrete completant la liste annexee a l'arrete du 19 avril 1994 afin d'y inclure le conseil departemental d'hygiene a ete transmis pour contreseing au ministre charge du budget.

Données clés

Auteur : M. Cavaillé Jean-Charles
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44394
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5631
Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 424